

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 29
 présents par procuration 3
 absent excusé 0
 absent 1

O B J E T

Cession d'un bien situé 11 rue des Fosseaux à Madame Passelaigue et Monsieur Camus.

Le 5 mars 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 28 février 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Fréret, M. Humeau, Mme Brassat, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Naudet, Studzinska, Mme Cogné, M. Morot-Sir, Mmes Baas, Bérot, Thierry, M. Desrivières

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Fayol Da Cunha à M. Verna, Mme Dulas à M. About, Mme Guilloux à M. Naudet,

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS : M. Hocini

SECRETAIRE : M. About

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200305-DEL2020030508-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2020

Affichage : 09/03/2020

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 26 mai 2016, le conseil municipal a décidé d'acquérir la parcelle bâtie située 11 rue des Fosseaux au prix de 409 000 euros.

Par courrier en date du 20 février 2019, Madame Sandrine Passelaigue et Monsieur Yann Camus nous ont fait part de leur souhait d'acquérir ce bien, dont Madame Passelaigue est locataire depuis le 1^{er} octobre 2016. Ce terrain d'une superficie de 878 m², sur lequel est édifié une maison d'habitation avec une surface habitable de 156 m², est situé en zone UB du Plan Local d'Urbanisme.

Madame Passelaigue et Monsieur Camus ont proposé d'acquérir ce bien pour un montant de 415 000 euros net vendeur sachant qu'à leur entrée dans les lieux, compte-tenu de l'état de vétusté du bien, ils ont réalisé des travaux pour un montant de 54 197 euros TTC.

Il est proposé, sur la base de l'avis des domaines, et déduction faite du montant des travaux, d'accepter l'offre de Madame Passelaigue et Monsieur Camus.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur le prix de vente de 415 000 euros net vendeur pour le bien situé 11 rue des Fosseaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir avec Madame Passelaigue et Monsieur Camus.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier de Madame Passelaigue et Monsieur Camus proposant à la commune d'acquérir le bien situé 11 rue des Fosseaux pour un montant net vendeur de 415 000 euros,

VU l'avis du service des domaines,

VU l'avis de la Commission Urbanisme et Travaux du 27 février 2020,

H

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 27 février 2020,

SUR le rapport de M. Vignaux,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-huit voix POUR,

CONTRE quatre,

DECIDE :

- de céder la parcelle AM 28 située 11 rue des Fosseaux à Madame Passelaigue et Monsieur Carnus pour un montant de 415 000 euros net vendeur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente dans un délai de 4 mois et l'acte notarié correspondant.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental.

LUC STREHAJANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : / 9 MARS 2020

Affiché et/ou notifié le : / 9 MARS 2020

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le / 9 MARS 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.